

CHAPITRE 5

LA PARTICIPATION DE L'AFRIQUE AU SMSI.
L'ANNONCE D'UNE ÈRE NOUVELLE?

PAR

OLIVIER SAGNA

Dans l'histoire des grands sommets organisés par le système des Nations unies (Beijing sur les Femmes, Rio sur l'environnement, Le Caire sur la population, Johannesburg sur le développement durable, etc.), celui sur la Société de l'Information a présenté l'originalité d'être un «sommet tripartite» rassemblant gouvernements, secteur privé et société civile. Au-delà de cette innovation majeure, il s'est également distingué par l'importance et la qualité de la participation africaine. Pour comprendre ce qui apparaît comme un changement important, notamment dans l'attitude des États africains sur la scène internationale, il n'est pas inutile de s'intéresser au contexte géopolitique caractérisant l'Afrique depuis près d'une dizaine d'années.

GÉOPOLITIQUE AFRICAINE ET SMSI

L'évolution du dialogue infracontinental

Depuis leurs indépendances dans les années 1960, les pays africains se sont souvent exprimés d'une voix discordante sur les grands sujets de politique internationale du fait de la force des micro-nationalismes, des rivalités Est-Ouest, de l'influence/ingérence d'anciennes puissances coloniales et de l'inefficacité de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) qui agissait plus comme un «syndicat de chefs d'État» qu'une véritable organisation d'intégration régionale. Face à l'importance grandissante de la mondialisation, et corrélativement aux risques de renforcement de la marginalisation du continent, la prise de conscience de la nécessité d'une «*Renaissance africaine*» est apparue chez certains chefs d'États.

C'est ainsi que le colonel Mouammar Kadhafi proposa, en septembre 1999, à l'occasion du sommet de l'OUA organisé à Syrte (Libye), de transformer l'organisation en Union africaine (UA) avec pour ambition la création des États-Unis d'Afrique. Après une période de transition l'UA a été officiellement lancée en juillet 2002, à Durban (Afrique du Sud), avec pour objectifs d'«accélérer l'intégration politique et socio-économique du continent» et de «promouvoir et défendre les positions africaines communes sur les questions d'intérêt pour le continent et ses peuples» (1).

Parallèlement à ce processus, l'OUA a donné mandat à cinq chefs d'États, à savoir les présidents Thabo Mbeki (Afrique du Sud), Abdelaziz Bouteflika (Algérie), Olusegun Obasanjo (Nigeria), Hosni Moubarak (Égypte) et Abdoulaye Wade (Sénégal), d'élaborer un cadre socio-économique intégré de développement pour l'Afrique en fusionnant le *Millennium African Renaissance Programme* (MARP) pensé par Thabo Mbeki et le *Plan Omega* conçu par Abdoulaye Wade. De cette dynamique, baptisée un moment «*New African Initiative*», est né le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), adopté par le 37^e sommet de l'OUA organisé en juillet 2001 à Lusaka (Zambie). Pris en charge par la Commission de l'UA, dirigée par Alpha Oumar Konaré depuis juillet 2003, le NEPAD constitue désormais le cadre stratégique de ce qu'il est convenu d'appeler «la Renaissance de l'Afrique».

Tirant, les leçons de l'échec des plans de développement économique adoptés dans le passé, tel le Plan d'Action de Lagos pour le développement de l'Afrique qui prévoyait la création d'un marché commun africain à l'horizon 2020 (2), le NEPAD a décidé de donner la priorité aux infrastructures dans des domaines aussi variés que ceux des transports (routiers, aériens, maritimes, ferroviaires), de l'énergie, de l'eau et de l'assainissement, mais également des technologies de l'information et de la communication (TIC) (3). Les objectifs fixés pour réduire la «fracture numérique» visent notamment à :

(1) Acte constitutif de l'Union africaine, 11 juillet 2000.

(2) Cf. Jean-Christophe BOUNGOU BAZIKA, «Du plan d'action de Lagos au NEPAD : échec de l'intégration africaine, causes et nouvelles perspectives», communication présentée à la conférence internationale du CODESRIA sur le thème «Africa and the Development Challenges of the New Millennium», 26 avril 2002, Accra (Ghana) (<http://www.codesria.org/Links/conferences/Nepad/bazika.pdf>).

(3) Cf. Le NEPAD en bref. (<http://www.nepad.org/2005/fr/inbrief.php>).

- doubler la télédensité pour atteindre 2 lignes pour 100 habitants en 2005, avec un niveau d'accès approprié pour les ménages;
- baisser les coûts des services de télécommunications et en augmenter la fiabilité;
- réaliser des études sur la diffusion de l'Internet dans tous les pays africains;
- développer et produire une masse critique de jeunes et d'étudiants capables d'utiliser les TIC, dont l'Afrique pourra tirer des ingénieurs, des programmeurs et des développeurs de logiciels;
- développer des contenus locaux, basés sur l'héritage culturel africain.

Les TIC dans les débats sur le développement

Preuve s'il en est de l'importance accordée aux TIC, en termes de mise en oeuvre des actions, le volet TIC a été identifié comme étant la seconde priorité parmi les dix que comporte le NEPAD (4). Lors de la réunion tenue les 26 et 27 novembre 2001 à Abidjan (Côte d'Ivoire), le Sénégal s'est vu confier la coordination du volet TIC du NEPAD (5), et cette décision a eu un impact imprévu, mais important, sur la manière dont s'est déroulé le SMSI. L'Union africaine a également approuvé, en juillet 2002 à Durban (Afrique du Sud), le plan à court terme du NEPAD sur les TIC et l'élaboration des plans à moyen terme (2015) et à long terme (2025) est en cours de finalisation. Ces actions visent à apporter des réponses aux défis identifiés, en matière de lutte contre la fracture numérique, par le Plan stratégique de la Commission de l'UA. En effet, pour l'UA il est clair que

«L'évolution confirmée vers une société du savoir où les technologies de l'information et de la communication joueront un rôle majeur dans le développement économique et social, présente le risque, si l'Afrique ne réagit pas, d'élargir le fossé déjà très important qui sépare le continent, dans ce domaine, des pays industrialisés, créant un danger d'isolement des peuples d'Afrique» (6).

Certes, dès 1995 le continent avait montré son intérêt pour les problématiques liées à la Société de l'Information avec le lancement

(4) Cf. Point 198 du NEPAD.

(5) Cf. Batik n° 29, décembre 2001.

(6) Cf. *Le Plan stratégique de la Commission de l'Union africaine*. Volume 1 : Visions d'avenir et missions de l'Union africaine, mai 2004, p. 16.

par la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA) de l'Initiative africaine pour la Société de l'Information (AIS). Cependant, la plupart des recommandations de cette initiative stratégique étaient restées lettres mortes, faute d'une véritable appropriation par les gouvernements de cette initiative stratégique et surtout par le secteur privé et la société civile.

Cela étant, la société civile africaine s'est très tôt intéressée aux enjeux et défis interpellant le continent dans le cadre de l'émergence de la Société de l'Information. Elle a ainsi participé aux Rencontres internationales de Genève (Suisse), organisées les 17 et 18 octobre 1996 par la Fondation du Devenir (FdD) sur le thème «*L'Afrique et les nouvelles technologies de l'information*». A cette occasion, le président malien Alpha Oumar Konaré avait bien campé les enjeux pour le continent en déclarant :

«Si nous disons oui aux défis des nouvelles technologies de l'information, c'est sans naïveté, car nous savons qu'elles recèlent des enjeux considérables. Enjeux de pouvoir car, aujourd'hui, celui qui peut le mieux être présent sur les autoroutes de l'information détient un pouvoir de manipulation considérable. Enjeux économiques colossaux étant donné le rôle des NTI dans la circulation des capitaux et les sommes fabuleuses investies dans leur développement. Enjeux autour des coûts de la communication aujourd'hui prohibitifs pour les Africains. Enjeux technologiques autour des choix qui seront faits en matière d'infrastructures et de mode de raccordement de l'Afrique aux grands réseaux internationaux. Enjeux en matière de recherche et de capacité à développer les technologies dans un sens qui correspond aux priorités et aux attentes des Africains. Enjeux socioculturels enfin, comme je viens de l'exprimer.» (7)

A l'issue de ces rencontres, une déclaration finale fut adoptée (8) recommandant la création d'un mécanisme de suivi destiné à prolonger les débats initiés à Genève qui donna naissance au réseau ANAIS (9) dont l'objectif était de concourir à l'appropriation des TIC par les africains (10). La première réunion de travail du réseau

(7) Alpha Oumar KONARÉ, «L'Afrique face aux nouvelles technologies de l'information : comment prendre l'initiative ?» (<http://www.unige.ch/iued/wsis/DEVDOT/00632.HTM>).

(8) Cf. Déclaration finale de la rencontre «L'Afrique et les nouvelles technologies de l'information», Rencontres du Devenir, Genève, 17-18 octobre 1996 (<http://www.osiris.sn/article89.html>).

(9) ANAIS est l'acronyme anglais pour Advisory Network for African Information Strategies ou Réseau consultatif sur les stratégies d'information en Afrique.

(10) Cf. La Charte du réseau ANAIS (<http://www.osiris.sn/article86.html>).

eut lieu du 15 au 19 décembre 1997 à Bamako (Mali) et vit la participation d'une vingtaine de participants issus de divers secteurs (ONG, gouvernement, recherche, privé) et provenant de deux pays européens et de huit pays africains (11). Opérant essentiellement en Afrique francophone, le réseau ANAIS s'est déployé au Bénin (ORIDEV), au Burkina Faso (RECIF et Yam Pukri), au Cameroun (ANAIS-AC), en Côte d'Ivoire (SIT), en Guinée (ISOC-Guinée), au Mali (ANAIS-Mali) et au Sénégal (OSIRIS). Le réseau ANAIS a joué un rôle déterminant dans l'émergence d'une expression structurée de la société civile africaine sur les problématiques liées au développement de la Société de l'Information en Afrique. Il faut notamment mettre à son actif, la rencontre *Bamako 2000* organisée au Mali en février 2000, à l'occasion de laquelle la société civile africaine adopta une déclaration finale et un Plan d'Action dont nombre des thèmes et recommandations seront par la suite repris par le SMSI (12).

*L'initiative de la Tunisie
pour un Sommet mondial*

C'est dans ce contexte, à l'occasion de la Conférence des délégués plénipotentiaires de l'Union internationale télécommunications (UIT) organisée en novembre 1998 aux États-Unis, à Minneapolis (13), qu'a été adoptée, et cela à l'initiative de la Tunisie, la Résolution 73 recommandant d'évaluer la faisabilité d'un «Sommet Mondial sur la Société de l'Information (SMSI)». Dès le lancement de l'idée, la société civile africaine, et notamment le réseau ANAIS, s'est mobilisé pour la soutenir dans différents forums comme la rencontre *Global 2000* organisée par l'Association européenne des réseaux citoyens (E@CN) en octobre 2000 à Barcelone (Espagne). Finalement, le 21 décembre 2001, l'Assemblée générale de l'ONU adoptera la résolution 56/183 approuvant la tenue d'un Sommet Mondial sur la Société de l'Information (SMSI) qui, finalement, se déroulera dans une première phase à

(11) Cf. Ken LOHENTO, «ONG et appropriation des technologies modernes de communication en Afrique : Approche historique et critique», *NetSuds*, n° 2, août 2004, pp. 1-20.

(12) Cf. Déclaration de Bamako 2000 (<http://www.osiris.sn/article91.html>).

(13) Cf. UIT. Résolution 73 (Minneapolis). (<http://www.itu.int/council/wsis/R73-fr.html>).
N.B. : la traduction en anglais du sigle de cette organisation est *International Telecommunications Union* ou *ITU*, sigle se retrouvant dans les documents officiels.

Genève, ville siège de l'UIT, et dans une seconde à Tunis, capitale du pays en ayant pris l'initiative (14).

Considérant, le faible niveau de développement de la Société de l'Information en Afrique, au regard de l'ampleur de la fracture numérique existant entre les pays du continent et ceux du monde développé et de l'acuité des problèmes de développement (santé, éducation, accès à l'eau potable, etc.), on aurait pu penser que la participation africaine à cet évènement allait être symbolique voire marginale. En réalité, il n'en fut rien, bien au contraire, et dans le sillage de la dynamique de *Bamako 2000*, la mobilisation de la société civile africaine et des gouvernements sera exemplaire tout au long du processus du SMSI. Par contre, le secteur privé africain, à l'image d'ailleurs de celui des autres parties du monde, sera peu présent dans les débats, ce qui n'a rien de surprenant dans un domaine d'activité dominé par des multinationales basées, pour l'essentiel, dans les pays occidentaux.

Lors de la Conférence préparatoire régionale, du 28 au 30 mai 2002 à Bamako, à laquelle a participé le président Abdoulaye Wade, à l'époque président en exercice de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la réflexion n'a pas seulement porté sur ce que la Société de l'Information pouvait apporter à l'Afrique mais aussi sur ce que l'Afrique pouvait apporter à la Société de l'Information. Dans cette perspective, l'accent a été mis sur la nécessité de valoriser et diffuser largement la richesse et la diversité culturelle de l'Afrique dans le cyberspace, de prendre en compte la question des langues africaines, notamment à travers un soutien et un appui apportés au programme de l'Académie Africaine des Langues (ACALAN), et de créer un fonds destiné à la numérisation des archives et bibliothèques traditionnelles, important patrimoine culturel, participant à la contribution de l'Afrique à la Société de l'Information (15).

La proposition a également été faite de créer un « *Fonds de Solidarité pour assurer la pleine et effective participation des représentants de la Société de l'Information civile africaine et des PME afri-*

(14) Cf. United Nations. Resolution adopted by the General assembly. 56/183. World Summit on the Information Society (http://www.itu.int/wsis/docs/background/resolutions/56_183_unga_2002.pdf).

(15) Cf. UTI. Rapport de la conférence régionale africaine pour le SMSI (Bamako, 28-30 mai 2002). Document WSIS/PC-1/DOC/7-F., 5 juin 2002.

caines au processus Préparatoire» (16). Enfin, un mécanisme de suivi, dit «*Bureau de Bamako*» comprenant six États africains, trois membres de la société civile et deux représentants du secteur privé, a été mis sur pied avec l'objectif d'harmoniser les positions jusqu'au Sommet de Tunis, la CEA en assurant le secrétariat.

Le Fonds de solidarité numérique en débats

Lors de la Prepcom 2, organisée du 17 au 28 février 2003 à Genève, le président Abdoulaye Wade, parlant en sa qualité de responsable de la composante TIC du NEPAD, lance alors, à la surprise générale (17), le concept de «*Solidarité numérique*». Conçu comme une stratégie ayant pour but de résorber le fossé du développement grâce à des contributions volontaires, la «*Solidarité numérique*» s'articule autour d'une fondation, d'une charte et surtout d'un Fonds de solidarité numérique (FSN) (18). En soi, l'idée n'est pas nouvelle puisque, à l'occasion de la Conférence sur le financement du NEPAD organisée en avril 2002 à Dakar (Sénégal), il avait déjà été recommandé la création d'un fonds universel des TIC afin d'aider l'Afrique à réduire la fracture numérique (19). Très controversée, la proposition de créer le FSN sera au centre des débats de la première phase du SMSI. Avec elle, l'Afrique apparaît, pour une des rares (voire pour la première) fois comme une force de proposition. Saluée par la société civile et l'opinion publique internationale et appuyée par le groupe des pays d'Amérique latine, des pays arabes, l'Inde, la Chine, l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), l'Organisation de la conférence islamique (OCI) et le mouvement des pays non-alignés, le projet de création du FSN se heurte d'emblée à l'hostilité à peine voilée de nombreux pays parmi lesquels les États-Unis, l'Union européenne, le Japon et le Canada (20). Diplomatiquement, ces pays ne rejettent pas l'idée de la solidarité numérique mais le principe du FSN en estimant qu'il existe déjà des mécanismes permettant de lutter contre la frac-

(16) Cf. Rapport de la conférence régionale africaine pour le SMSI. Document WSIS/PC-1/DOC/7-F. 5 juin 2002 (<http://www.unige.ch/iued/wsis/DOC/046FR.PDF>).

(17) Pour la petite histoire, l'équipe qui avait préparée pendant des semaines la participation sénégalaise à la Prepcom 2, pris connaissance de cette initiative majeure en même temps que les autres participants présents!

(18) Cf. La solidarité numérique. (<http://www.osiris.sn/IMG/pdf/solidarite.pdf>).

(19) Cf. Un atelier du NEPAD plaide pour un fonds universel des TIC. Dépêche PANA, 17 avril 2002.

(20) Cf. Malick Rokhy BA, «Sommet de Genève sur la Société de l'Information : écran sur la vérité», *Sud Quotidien*, 15 décembre 2003 (<http://www.osiris.sn/article2506.html>).

ture en question et qu'il s'agit tout au plus d'en améliorer l'efficacité (21). En d'autres circonstances, l'opposition de ces grandes puissances à un tel projet en aurait eu rapidement raison, s'appuyant notamment sur les divergences qui n'auraient pas manqué de surgir dans les rangs africains. Cependant, dans le contexte de cette «renaissance» en marche, l'Afrique saura s'unir et trouver des alliés, notamment à l'occasion du Sommet des villes et des pouvoirs locaux sur la Société de l'Information organisé les 4 et 5 décembre 2003 à Lyon (France), puis du Sommet de la Francophonie organisée en novembre 2004 à Ouagadougou (Burkina Faso), pour finalement voir la proposition adoptée dans son principe à Genève en décembre 2003, puis être entérinée au Sommet de Tunis en novembre 2005.

LA DIVERSITÉ CULTURELLE COMME ENJEU POUR TOUTE L'AFRIQUE

Un autre aspect, passé relativement inaperçu mais qui a toute son importance, a été le combat mené sur la question de la «diversité culturelle» intéressant au premier chef l'Afrique. En effet, ce combat n'a pas été uniquement celui d'une France, soucieuse de défendre sa langue et sa culture dans un monde où l'anglais et les valeurs anglo-saxonnes ont tendance à s'imposer. Il a également été celui de l'Afrique, fière de sa diversité et de sa richesse linguistique et culturelle (22). Il faut d'ailleurs rappeler que dans la déclaration finale de la rencontre «*Bamako 2000*», un appel avait été lancé en vue de «*la promotion du plurilinguisme et de la diversité culturelle comme moteur des processus de développement de contenus à usages locaux et internationaux*» (23). Dominique Wolton, auteur de «*L'Autre mondialisation*», avait aussi tiré la sonnette d'alarme en déclarant au quotidien français *Libération* :

(21) Cf. Leçon inaugurale prononcée à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar par Abdoulaye WADE sur le thème «L'Afrique et la Mondialisation», 26 mars 2004 (http://www.ucad.sn/article.php3?id_article=439).

(22) Pour une population de 725 millions d'habitants, le continent recèle plus de 2000 langues. Certains États en comptent des dizaines voire des centaines, comme le Nigeria (470), le Cameroun (279), la République démocratique du Congo (221), le Soudan (132), la Tanzanie (131), le Tchad (127) l'Éthiopie (84), la Côte d'Ivoire (73), le Ghana (72), la Centrafrique (68) ou encore le Kenya (61). Cf. *Les langues d'Afrique* (http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/Langues/1div_cont_Afrique.htm).

(23) Cf. *supra*.

«la mondialisation de l'information ne conduit pas au «village global», ni à la société en réseau, mais au nouveau défi de la diversité culturelle. Elle ne conduit pas à une définition commune de l'information, mais à l'obligation de gérer les diversités et l'altérité.» (24).

Dans le cadre du SMSI, cette question a fait l'objet de la conférence *«Multilinguisme pour la diversité culturelle et la participation de tous dans le cyberspace»* organisée par l'Unesco et l'ACALAN les 6 et 7 mai 2005 à Bamako. En dehors de l'intérêt porté à cette question par l'Unesco, qui se battait à l'époque pour l'adoption de la convention sur la diversité culturelle qu'elle avait élaborée (25), l'influence d'Adama Samassékou, président du Comité de préparation du SMSI et, par ailleurs, président de l'ACALAN a été déterminante (26). Cette rencontre a notamment permis de donner une plus grande visibilité à l'initiative AFRILANG dont l'objectif est de servir de cadre d'échanges et de concertation à la société civile africaine pour les problématiques des langues africaines et l'Internet et de contribuer à faire entendre la voix de l'Afrique dans les forums (27) où se traitent ces problématiques.

Au-delà de cette conférence, la défense de la diversité culturelle et linguistique a figuré en bonne place dans les déclarations finales des conférences préparatoires régionales de Bamako (2002) et d'Accra (2005). Ainsi, dans la déclaration finale de la conférence de Bamako, *«la promotion du plurilinguisme et le maintien de diversité culturelle comme moteur des processus de développement de contenus à usages locaux et internationaux»* est mentionnée comme faisant partie des principes revêtant une importance toute particulière pour les États africains. De plus, à l'occasion de la conférence préparatoire régionale d'Accra, une *«résolution sur les langues africaines dans la Société de l'Information»* fut adoptée dans laquelle les États africains s'engageaient à

(24) *Libération*, 8 décembre 2003.

(25) Le texte sur la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles a été finalement adopté le 20 octobre 2005 lors de la 33^e session de la Conférence générale de l'Unesco.

(26) Créée en décembre 2000 au Mali, l'ACALAN préconise l'utilisation accrue des langues africaines dans les différents domaines d'activités afin de contribuer à leur revalorisation.

(27) Ndlr : dans les diverses phases ou étapes, le mot *forum*, comme lieu de rencontre et de discussion, a été utilisé au pluriel dans sa déclinaison latine de *fora*. Nous avons pris acte de la convention instaurée dans la langue française et validée par les dictionnaires pour écrire des forums.

«revaloriser officiellement les langues africaines en en faisant des langues de travail dans tous les domaines de la vie publique au niveau des pays et communautés du continent dans le cadre de la promotion d'un multilinguisme fonctionnel complémentaire»,

et demandaient à la seconde phase du SMSI de considérer

«la fracture numérique linguistique comme un des facteurs à éliminer en vue de la construction d'une Société de l'Information inclusive et de la réalisation des Objectifs du Millénaire».

Certes, au final, la question de la promotion de la diversité culturelle n'a pas fait l'objet d'avancées significatives dans le cadre du SMSI (28) mais l'Afrique, a cependant pu faire entendre toute l'importance qu'elle accordait à cette problématique qui intéresse, quant au fond, l'ensemble du monde.

Le lien avec la gouvernance de l'Internet

Autre question-clé sur laquelle l'Afrique s'est impliquée, celle de la gouvernance de l'Internet. En septembre 2005, les ministres africains en charge des TIC, réunis à Dakar, se sont clairement prononcés en faveur de

«la mise en place d'un cadre mondial de concertation pour examiner en profondeur les questions de politiques générales relatives à l'Internet» et ont revendiqué «l'élargissement et le renforcement des institutions existantes de la Gouvernance de l'Internet, permettant la participation de tous les acteurs pour que la Gouvernance de l'Internet soit assurée d'une façon efficace, transparente, démocratique et que les services et les ressources de l'Internet soient équitablement partagés entre tous les acteurs et tous les continents» (29).

Là encore, il ne s'agit pas d'une position de principe mais bien d'un réel combat en faveur d'une gestion plus démocratique de l'Internet à une époque où Afrinic, le registre régional africain gérant l'adressage de l'Internet commence à peine à faire ses premiers pas (30). En effet, pendant longtemps l'Afrique a été quasi

(28) Cf. Alain AMBROSI, «La diversité culturelle au SMSI : Une vision de la société civile» (http://funredes.org/lc/documentos/la_diversite_culturelleau_smsi.pdf).

(29) Cf. UIT. Position Africaine Commune sur la Gouvernance de l'Internet. Résolution de Dakar. Document WSIS-II/PC-3/CONTR/88-F, 16 septembre 2005.

(30) Lancé en 1997, le projet de créer un registre propre à l'Afrique, pour rompre avec la situation qui faisait que les adresses africaines étaient gérées par le RIPE NCC (Europe), l'ARIN (Amérique) et même l'APNIC (Asie), n'a été opérationnel qu'à partir de février 2005.

absente des organes de gestion de l'Internet tels l'ICANN (31) jusqu'à ce que la situation évolue plus favorablement au point que, suite aux nominations faites en 2005, ses représentants sont les plus nombreux avec 37,5 % de l'effectif contre seulement 25 % pour l'Amérique du Nord (32). Mieux, l'ICANN envisage désormais d'ouvrir un bureau régional sur le sol africain (33). Cela étant, il est clair que l'importance numérique de l'Afrique dans ses instances de direction ne traduit pas la réalité des rapports de force au sein de cette structure sous contrat avec le gouvernement des États-Unis. Certes sur cette question également, il n'y a pas eu d'avancées compte tenu de l'hostilité des États-Unis à partager la gestion technique de l'Internet sous prétexte d'impératifs de sécurité. Mais l'Afrique a pris conscience de l'importance qu'il y avait à être présent dans les instances de gestion de l'Internet où se prennent des décisions importantes pour l'avenir.

Si un certain nombre de résultats ont pu être obtenus, c'est, comme déjà évoqué, parce que les États africains ont su rester unis tout au long du processus, ce qui est assez rare pour mériter d'être souligné. Le Sénégal a joué un rôle déterminant dans cette dynamique en s'appuyant sur son mandat de coordinateur du volet TIC du NEPAD pour organiser, à la veille de chacune des grandes rencontres, des conférences des ministres compétents dont le but étaient d'aplanir les éventuelles divergences et d'adopter des positions communes. C'est ainsi qu'en dehors des conférences régionales africaines préparatoires au SMSI, l'Afrique a pris l'initiative d'un certain nombre de rencontres parmi lesquelles :

- la table ronde ministérielle du NEPAD sur le SMSI organisée le 28 novembre 2003 à Dakar;
- la réunion des ministres africains en charge des technologies de l'information et de la communication visant la mise à niveau et l'harmonisation des positions africaines sur les conclusions du

(31) En 2000, sur 19 membres du Conseil d'administration d'ICANN, il n'y avait qu'un seul Africain, le Ghanéen Nii Quaynor, et, sur les 76 000 personnes ayant activé leurs comptes en tant que membre individuel de l'ICANN, seuls 300 étaient des Africains.

(32) Cf. <http://www.icann.org/announcements/announcement-french-04nov05.htm>

(33) L'ICANN souligne le rôle grandissant de l'Afrique sur l'Internet pendant Highway Africa, 16 septembre 2004 (<http://www.prnewswire.co.uk/cgi/news/release?id=130201>).

Sommet Mondial de la Société de l'Information et le FSN organisée les 19 et 20 avril 2004 à Dakar (34);

- le colloque ministériel sur les TIC en Afrique organisé sur le thème du développement des infrastructures, le 4 juillet 2005, à Abuja (Nigeria) (35);
- la rencontre des ministres africains en charge des TIC sur la position africaine commune sur la gouvernance de l'Internet (36) organisée, du 5 au 7 septembre 2005, à Dakar.

Si l'on ajoute à ces rencontres, les conférences régionales préparatoires (deux), les *prepcoms* (sept) et les sommets de Genève et Tunis (deux), on s'aperçoit que les responsables africains se sont réunis au moins une quinzaine de fois sur une période de quatre ans pour discuter de ces questions, ce qui est considérable.

L'affirmation de la « société civile » africaine

Comme mentionné, la société civile africaine s'est très tôt et intensivement engagée dans le processus du SMSI. Présente à la conférence préparatoire régionale de 2002, elle a intégré le « Bureau de Bamako » regroupant les gouvernements, le secteur et la société civile. Dès cette époque, elle s'est d'ailleurs impliquée dans le combat pour la promotion des logiciels libres. En participant, activement, à l'atelier « Logiciels libres : enjeux stratégiques pour l'Afrique » organisé par l'Agence intergouvernementale de la Francophonie (AIF) et la Commission économique pour l'Afrique (CEA) du 27 au 30 mai 2002. A l'issue de cette réunion, la société civile africaine a adopté une résolution dans laquelle elle recommandait notamment :

- la prise en compte des logiciels libres dans les stratégies nationales et régionales en matière de TIC;
- le rejet de la brevetabilité des logiciels;

(34) A l'occasion de cette réunion, un comité ministériel africain de suivi du Sommet fut notamment mis en place en vue de la préparation de la seconde phase de Tunis et l'application des conclusions de Genève en Afrique.

(35) Cf. Déclaration des ministres africains en charge des télécommunications et des TIC sur le développement des infrastructures (http://www.itu.int/ITU-D/af/events/Ministerial_Symposium-Abudja2005/declarationministres-fr.pdf).

(36) Cf. Rapport de la rencontre des ministres africains en charge des TIC sur le thème « Position africaine commune sur la gouvernance de l'Internet » (<http://www.smsi-territoires.net/rencontre-des-ministres-africains-en-charge-des-tic-article00073.html>).

– l'introduction des logiciels libres dans les systèmes éducatifs et de formation (37).

Elle s'est également mobilisée autour de l'initiative «*Unicode*» visant à développer une norme de codage des caractères permettant de coder les caractères de n'importe quelle langue, indépendamment du système informatique ou de la plateforme utilisé de manière à faciliter la mise en oeuvre des programmes d'informatisation des langues africaines. Suite à la réunion technique du comité de coordination du projet «*Unicode in Africa*», tenue le 7 septembre 2005 à Dakar, un document intitulé «*Résolution de Dakar*», destiné à faire ses propositions en vue de combattre la fracture numérique linguistique, a été rédigé et transmis au SMSI.

La société civile africaine s'est aussi beaucoup investie sur la question du genre. Dénonçant le fait que le secteur des TIC était dominé par des valeurs qui privilégient le profit et était peu préoccupé par les objectifs visant à un développement humain durable, les femmes de la société civile ont demandé au SMSI de

«mettre en place, par la formation et le renforcement des compétences, des programmes de sensibilisation aux relations de genre dans la Société de l'Information et identifier les stratégies favorisant une participation juste et équitable des hommes et des femmes d'Afrique» (38).

Dans ce combat, le réseau Genre et TIC (REGENTIC), créée au Sénégal par Enda-Synfev, OSIRIS et l'Agence de régulation des télécommunications (ART), a joué un rôle important en menant des recherches qui ont débouché sur deux publications, l'une intitulée «*Citoyennes africaines de la Société de l'Information : manuel de première urgence à l'intention des décideurs*» (39), et l'autre, «*Fracture numérique de genre, une inquiétante réalité*» (40), sans évoquer l'organisation de nombreuses activités de sensibilisation, de plaidoyer et de formation. A l'échelle de l'Afrique, le programme pour les femmes de l'*Association for progressive communications* (APC) intitulé «*APC-Femmes-Afrique*» a également joué un rôle important pour

(37) Cf. Rapport de l'atelier «Logiciels libres : enjeux stratégiques pour l'Afrique». 27-30 mai 2002, Bamako (http://smsi.francophonie.org/IMG/pdf/logiciels_libres_bamako_2002-2.pdf).

(38) Cf. Déclaration du Caucus sur le Genre. Conférence préparatoire régionale africaine du Sommet Mondial sur la Société de l'Information (SMSI), Bamako, 25-30 mai 2002 (<http://www.famafrique.org/liens/Bko2002Genre.html>).

(39) Cf. <http://www.famafrique.org/regentic/e-citoyennes.pdf>

(40) Cf. <http://www.famafrique.org/regentic/indifract/fracturenumeriquedegenre.pdf>

assurer une participation active des Africaines au SMSI et faire en sorte que leur voix soit entendue.

Pour être plus efficace, la société civile africaine s'est structurée dans le cadre du *caucus* africain du SMSI à l'occasion de la Prepcom 1 de juin 2003 à Genève. Les thèmes majeurs de ses interventions étaient ceux de la création d'un environnement favorable au développement des TIC, de la liberté d'expression sur l'Internet, de l'accès universel et abordable, l'égalité de genre, du développement durable, de la diversité linguistique et culturelle pour tous, de la gouvernance démocratique de l'Internet, du renforcement des capacités etc. (41) Ce *caucus* s'est particulièrement impliqué dans le Groupe de travail sur la gouvernance de l'Internet (GTGI) et, bien entendu, il a fortement appuyé la création du FSN. Il faut d'ailleurs souligner, à ce propos, que dans les coulisses du SMSI, un des principaux acteurs de la bataille pour la création du FSN fut Amadou Top, président de l'ONG sénégalaise Osiris et conseiller officieux du président sénégalais sur cette question (42). Cela étant, consciente du fait que le SMSI n'était qu'un événement et que son travail devait se poursuivre au-delà du Sommet, la société civile africaine s'est organisée dans un cadre dénommé «Société civile africaine pour la Société de l'Information», plus connu sous l'appellation anglaise d'African Civil Society for Information Society (ACSIS), afin de prendre en charge le suivi des recommandations du SMSI (43). Les problèmes qui se posent à l'Afrique sont, en effet, nombreux et sur, un plan pratique, le développement harmonieux de la Société de l'Information nécessite que les États élaborent de manière participative, mettent en œuvre de manière concertée toute une série de politiques s'inscrivant dans la problématique globale du développement durable et non pas seulement du secteur des TIC *stricto sensu*.

Sur un continent où 38 % des hommes et 48 % des femmes sont analphabètes selon l'Unesco (44), le plus important des défis à relever est sans aucun doute celui de l'éducation pour tous car, tant que cette exigence n'aura pas été remplie, l'Afrique ne pourra occu-

(41) Cf. African civil society and WISIS (<http://www.wsis-cs.org/africa/caucus.shtml>).

(42) Cf. Amadou Top a été nommé vice-président du FSN lors de son installation.

(43) Dirigée par un coordinateur, ACSIS comprend six coordinateurs sous-régionaux représentant les différentes parties du continent africain.

(44) Institut de statistiques de l'Unesco. Chiffres-clés n° 6 septembre 2005 (http://www.uis.unesco.org/template/pdf/literacy/UIS_factsheet_06_FR.pdf).

per qu'une place marginale dans la société du savoir et des connaissances partagées en construction. D'ailleurs, lors du colloque sur le développement durable organisé par l'Agence universitaire de la francophonie (AUF), en novembre 2004 à Ouagadougou, figurait en tête des recommandations de l'atelier «*Technologies de l'information et de la communication et développement durable*» :

le «renforcement accru et une création croissante des structures de développement des compétences locales, pensées dans la durée, grâce à la mise sur pied des piliers suivants : intégration des technologies dans les pratiques pédagogiques et notamment la formation ouverte et à distance; infrastructures de communication appropriées; développement des logiciels libres; et développement de la solidarité par le biais des compétences, avec un accent particulier sur les partenariats Sud-Sud» (45).

Etroitement articulée à la question de l'éducation, se pose la problématique déjà mentionnée des langues africaines et cela d'un double point de vue, à savoir leur utilisation comme langue d'enseignement et véhicule de culture, et leur informatisation de manière à ce qu'elles puissent être utilisées sans problèmes à travers les réseaux électroniques. Sans progrès significatif dans ces deux domaines, il sera par ailleurs difficile, voire impossible, de s'attaquer à cet autre défi majeur qu'est celui de la mise en ligne de contenus développés par des Africains sur l'Afrique, et destinés en priorité aux Africains afin de promouvoir une vision et des valeurs propre à l'Afrique en lieu et place de la vision et des valeurs occidentales distillées, pour ne pas dire imposées de l'extérieur *via* les bouquets télévisés satellitaires et de plus en plus l'Internet. Ceci dit, l'Afrique ne doit pas se contenter de proposer des contenus, elle doit également poser les jalons d'une industrie du génie logiciel capable de produire des applications utilisables dans tous les secteurs d'activités. La mise en place d'une telle info-structure requiert une stratégie de développement des ressources humaines passant par l'intégration des TIC dans les systèmes éducatifs et de formation, ce qui implique non seulement l'introduction de l'ordinateur dans les classes mais également la formation des formateurs, l'invention de nouvelles stratégies pédagogiques et la création de supports didactiques adap-

(45) Cf. Emmanuel TONYE, Rapport de l'atelier thématique «Technologies de l'information et de la communication et développement durable», pp. 51-54.

tées (46). A un autre niveau, il faut développer, les activités de recherche en matière de TIC afin que l'Afrique puisse également être partie prenante de la production de technologies et d'équipements.

LES ENJEUX EN PERSPECTIVE

La question de l'infrastructure d'accès aux TIC, d'une manière générale, et à l'Internet en particulier, est bien entendu fondamentale. A l'échelle internationale, l'Afrique se doit d'améliorer sa connectivité avec le reste du monde. D'ailleurs, la priorité des priorités du NEPAD en la matière est que chaque État africain soit connecté à un câble en fibre optique de grande capacité lui même connecté au reste du monde. Cette question se pose au moins à trois niveaux, à savoir l'international, le régional et le national. Si des efforts importants ont déjà été faits avec notamment la mise en service du câble sous-marin en fibre optique SAT-3 WASC/SAFE qui relie l'Europe à l'Asie en passant par l'Afrique (47), celui-ci présente un certain nombre de limites. D'une part, ce câble ne dessert que certains pays côtiers (48) et, d'autre part, son utilisation est sérieusement entravée par le fait que les opérateurs membres du *consortium* bénéficient de tarifs préférentiels et ont un droit de veto sur son utilisation par d'autres opérateurs. En matière de câble sous-marin en fibre optique, un autre projet d'envergure appuyé par la Commission e-Afrique du NEPAD, et connu sous le nom d'EASSY (Eastern African Submarine Cable System), devrait relier Mitunzini (Afrique du Sud) à Port Soudan (Soudan) en passant par Madagascar à partir de 2008. Contrairement au câble SAT-3 WASC/SAFE, ce câble sous-marin, d'une longueur de 9 000 km et d'un coût estimé à 280 milliards de dollars, fonctionnera sur

(46) Dans ce sens, la Commission e-Afrique a procédé au lancement de l'initiative e-Écoles du NEPAD, adoptée en mars 2003 par les chefs d'États africains. La première phase concerne 20 pays (Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Congo, Egypte, Ethiopie, Gabon, Ghana, Kenya, Lesotho, Mali, Ile Maurice, Mozambique, Nigeria, Ouganda, Rwanda et Sénégal).

(47) En Afrique, ce câble va du Sénégal à l'île Maurice en passant par la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Bénin, le Nigeria, le Cameroun, le Gabon, l'Angola, l'Afrique du Sud mais aussi l'île de La Réunion.

(48) Dans certains pays comme le Sénégal et le Bénin, le câble SAT-3 a cependant été prolongé vers l'intérieur permettant à des pays comme le Mali et le Niger de bénéficier indirectement de ces capacités.

la base de l'accès libre, et tous les fournisseurs de services de télécommunications titulaires d'un permis auront un accès égal au réseau. De plus, il prendra en charge la connexion des pays situés à l'intérieur du continent puisqu'il devrait également desservir des pays enclavés via des liaisons *blackhaul* terrestres (49). Il est d'ailleurs significatif que l'accord cadre de ce qui apparaît comme un des plus grands projets de réseau de transmission à large bande du continent ait été signé, au coeur de l'Afrique, par les ministres africains des télécommunications le 28 août 2006 à Kigali (Rwanda).

Des inégalités anciennes

Au niveau des États

A l'échelle régionale, d'importants problèmes d'interconnexion se posent entre les pays africains du fait que nombre de réseaux de télécommunications ont été configurés à l'époque coloniale avec des liaisons partant vers les anciennes métropoles (Lisbonne, Londres, Paris, etc.) et l'interconnexion entre pays africains se faisant en Europe voire ailleurs. Ces dernières années, des efforts ont été faits, notamment en Afrique de l'Ouest, afin d'améliorer l'interconnexion entre les pays. Ainsi, les réseaux de télécommunications du Mali, de la Mauritanie et du Sénégal sont interconnectés *via* le câble de garde en fibre optique (CGFO) du barrage de Manantali qui longe le fleuve Sénégal, le câble sous-marin SAT-3 a été prolongé vers le Mali. Des liaisons terrestres en fibre optique sont en cours de réalisation entre le Togo et le Bénin, le Bénin et le Burkina Faso, le Bénin et le Niger, le Niger et le Burkina Faso, le Burkina Faso et le Togo, la Côte d'Ivoire et le Mali et entre le Mali et le Burkina Faso afin d'améliorer l'interconnexion entre les pays de l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA). Cependant, le problème reste entier dans d'autres parties du continent. C'est pourquoi le NEPAD a pris en charge cette question en appuyant plusieurs grands projets régionaux d'infrastructures comme le réseau régional des télécommunications d'Afrique de

(49) Les pays concernés sont l'Afrique du Sud, le Burundi, le Botswana, Djibouti, l'Érythrée, l'Éthiopie, le Kenya, le Lesotho, Madagascar, le Malawi, l'Île Maurice, le Mozambique, l'Ouganda, la République démocratique du Congo, le Rwanda, la Somalie, le Soudan, le Swaziland, la Tanzanie, la Zambie et le Zimbabwe

l'Est (Comtel), l'initiative régionale d'infrastructure de la Southern Africa Development Community (SADC) (50), la dorsale transafricaine pour la voix et les services de communications de données reliant Dar es Salam (Tanzanie) à Lusaka (Zambie), plus connue sous le nom de Com-7, etc. Cela étant, le plus grand défi reste la matérialisation du projet de satellite régional africain (RASCOM), adopté depuis 1991 par les États africains, et dont la date de lancement a été mainte fois reportée (51). Pourtant, compte tenu de sa couverture, ce satellite régional permettrait de couvrir l'ensemble du continent en services de télécommunications et *«d'obtenir une intégration régionale et nationale qu'aucun autre système n'assure»* (52).

Au niveau des zones rurales

Sur les plans nationaux, le principal problème est celui de la couverture des zones rurales généralement mal desservies par les réseaux filaires de télécommunication et, dans une moindre mesure, par les réseaux sans fil, notamment ceux utilisés par la téléphonie mobile. De ce fait l'accès à l'Internet est souvent limité à la capitale et aux principales villes du pays ce qui pose à la fois un problème d'égalité des citoyens en matière d'accès aux services des télécommunications et d'aménagements équilibrés du territoire. Pour des raisons liées à l'état de la régulation des télécommunications, les liaisons VSAT, de même que la technologie WiMax, sont interdites dans de nombreux États, ce qui limite d'autant les possibilités d'accès alternatifs dans les zones mal ou non couvertes. De plus, concernant le trafic l'Internet peu de pays disposent de points d'échange l'Internet (IXP) permettant une gestion rationnelle du trafic l'Internet local à l'exception de l'Afrique du Sud, de l'Égypte, du Ghana, du Kenya, du Nigeria, de l'Ouganda, du Mozambique, du Rwanda, du Swaziland et du Zimbabwe. De ce fait, il n'existe pas non plus de point d'échange l'Internet au sein des différentes régions du continent comme à l'échelle du continent. Cette situation

(50) Ce projet est plus connu sous l'appellation anglaise de SADC Regional Infrastructure Initiative (SRII).

(51) Les dernières informations diffusées prévoient le lancement du satellite RASCOM dans le courant de l'année 2006 mais il est peu probable qu'il en soit ainsi.

(52) Cf. Casimir LEKE BETECHUOH, RASCOM, un élément essentiel pour la mise en œuvre des objectifs du NEPAD en matière de TIC. Symposium de l'UIT «Plan de développement des TIC en Afrique pour réaliser les objectifs du NEPAD» du 1^{er} au 3 avril à Arusha (Tanzanie).

a des conséquences graves sur le plan économique puisque du trafic local est échangé inutilement à l'extérieur de l'Afrique comme l'ont fort bien décrit Ethan Zuckerman et Andrew McLaughlin. Evoquant cette situation, ils écrivent en effet :

« Dans le cas de l'Afrique, il en résulte donc des sorties massives de capitaux, représentant peut-être des centaines de millions de dollars par an, soit les sommes versées par les ISP africains pour envoyer le trafic national sur des connexions internationales. En d'autres termes, l'effet pervers est que dans la pratique les ISP africains, qui sont de petites entreprises qui s'emploient à proposer des services de réseau aux populations les plus pauvres du monde, financent les ISP les plus importants et les plus riches d'Europe et des États-Unis. » (53)

Autre problème lancinant, celui du financement de l'ensemble des politiques et actions nécessaires à l'émergence d'une société africaine de l'information inclusive offrant à tous, si ce n'est au plus grand nombre, la possibilité de bénéficier de ses opportunités. Le FSN, s'il a le mérite d'exister, ne peut être la réponse unique à la question du financement. Il faut reconnaître qu'il présente un certain nombre d'insuffisances parmi lesquelles celle d'être « *un micro-fonds destiné à financer des microréalisations* » (54) au regard des problèmes à l'origine de la fracture numérique. Dès lors, le défi pour l'Afrique est de mettre en place des mécanismes de financement internes et de procéder à des réallocations de ressources afin de favoriser l'intégration judicieuse des TIC dans des stratégies de développement globales. En effet, contrairement à ce qu'avance Djilali Benamrane, nous ne percevons pas les signes annonciateurs d'une « *gouvernance mondiale en gestation* » (55) et, surtout, nous ne croyons pas que l'Afrique ait quoi que ce soit à en attendre, à court et moyen terme, de la communauté internationale, compte tenu de ce que sont les rapports de forces internationaux. D'ailleurs, les pays que l'on dit émergents, comme le Brésil, la Chine ou la Malaisie, doivent pour la plupart leur décollage économique à des politiques en rupture avec celles préconisées par les institutions monétai-

(53) Cf. Ethan ZUCKERMAN et Andrew McLAUGHLIN, « Introduction to l'Internet Architecture and Institutions ». August 2003, Harvard (<http://cyber.law.harvard.edu/digitaldemocracy/interarchitecture.html>).

(54) Cf. Djilali BENAMRANE, « Le Fonds de solidarité numérique : un abcès de la gouvernance mondiale en gestation », in *Les télécommunications, entre bien public et marchandise*, Editions Charles Léopold Mayer, Paris, 2005, p. 256-270.

(55) Cf. *supra*.

res internationales et les agences d'aide au développement, dont les bilans en la matière sont pour le moins maigres.

*Dialogues participatifs
et évaluations nécessaires*

Enfin, un autre enjeu fondamental réside dans la capacité des sociétés africaines à mettre en œuvre des démarches participatives et inclusives au plan local, national, régional et même continental. En effet, la dynamique multi-acteurs, privilégiée par le SMSI, doit être poursuivie car elle est la seule qui garantisse l'expression de tous les points de vue et favorise la prise en compte des intérêts des différents secteurs et groupes sociaux composant la société. Compte tenu de leur impact sociétal, l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques en matière de TIC ne doivent plus être l'apanage des technocrates et des techniciens, mais faire l'objet de larges débats et privilégier l'intérêt général et les visions à long terme au détriment des intérêts particuliers à court terme. Concrètement, cela signifie aussi que les dimensions humaines et sociales doivent être les facteurs déterminants de toutes ces politiques mêmes s'il est évident qu'elles ont de fortes incidences politiques, économiques, technologiques, voire mêmes militaires. Le développement des infrastructures et l'utilisation massive des technologies ne peuvent être des objectifs en soit et n'ont de sens que s'ils permettent effectivement d'améliorer les conditions de vie et de travail des hommes et des femmes du continent.

UNE PRISE DE CONSCIENCE
POUR L'AFRIQUE

A l'heure du bilan, il apparaît que la proposition de créer le FSN a été un des temps forts du SMSI et sans doute un de ses rares résultats concrets. En effet, lors du Sommet de Genève, la communauté internationale s'est contentée d'adopter une Déclaration de principes et un Plan d'Action qui, aussi pertinents soient-ils, courent le risque de rejoindre la masse des résolutions jamais matérialisées lorsque l'enthousiasme sera retombé et que les mécanismes de suivi se seront essouffés. Par la suite, à Tunis, le bilan a encore été plus maigre :

« Au-delà de l'annonce d'un PC portable à 100 euros pour les pays pauvres, le Sommet de Tunis n'a pas produit grand-chose. La question de la gouvernance de l'Internet s'est soldée par un statu quo, et la liberté d'expression passée sous silence » (56).

Dès lors, il n'est pas surprenant que l'UIT ait décidé, à l'occasion de la célébration de la première Journée mondiale de la solidarité de la Société de l'Information, célébrée le 17 mai 2005, de décerner le Prix de la Société de l'Information au président Wade *« Pour sa remarquable contribution personnelle à l'édification d'une société mondiale de l'information inclusive et équitable »* (57), tant il a marqué les discussions du Sommet et, au-delà, l'opinion publique internationale.

D'une manière plus générale, à travers sa participation au SMSI, l'Afrique a pu, dans la diversité de ses composantes, prendre conscience que le développement de la Société de l'Information était bel et bien une réalité concrète et actuelle, et non une perspective hypothétique et lointaine. Ce sommet a été l'occasion pour l'Afrique de se pencher sur des sujets cruciaux auxquels elle avait auparavant accordé peu voire pas d'importance. Alors que les lumières du SMSI sont éteintes, il reste à en assurer le suivi, notamment en ce qui concerne les engagements d'Accra.

Et il faut espérer que l'Afrique saura rester mobilisée et unie comme elle l'a été durant les quatre années du processus. Elle devra continuer à participer activement aux débats en cours (gouvernance de l'Internet, etc.) en sachant proposer sa vision des choses et en refusant de se cantonner à discuter les propositions des autres. En bref, elle devra continuer à réfléchir pour développer une véritable vision africaine de la Société de l'Information.

(56) Cf. Estelle DUMONT, « Société de l'Information : le maigre bilan du sommet de Tunis ». ZDnet.fr, 18 novembre 2005 (<http://www.zdnet.fr/actualites/internet/0,39020774,39288542,00.htm>).

(57) Cf. Prix UIT de la Société de l'Information – 2006. (<http://www.itu.int/wisd/2006/award/wade-fr.html>).

